

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs : assistent podiumtechnicus (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: assistant-performing arts technician (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: assistant régisseur de spectacle (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

installer les composants techniques:

- agit selon les instructions du régisseur général ou du régisseur de spectacle .
- met l'équipement technique de scène dans un ordre logique.
- connecte les équipements techniques afin qu'ils fonctionnent, les câbles ne sont pas tordus et les connexions peuvent être tracées.
- tient compte de la capacité de charge maximale et de la charge ponctuelle des projecteurs, tissus, accessoires et éléments sonores sur la perche.
- sécurise tous les objets sur les perches avec un câble de sécurité qui est assez solide pour sécuriser le poids, s'assurant que les pièces mouvantes ne sont pas bloquées dans leur mouvement et que la chute soit limitée au minimum.
- place un tapis de danse s'assurant qu'il est plat, bien tendu, et que les bandes s'assemblent à la perfection.

régler les composants techniques:

- place les couteaux, gobos et des filtres de couleur sur les projecteurs s'assurant qu'ils ne peuvent pas tomber.
- place les contrepoids afin que les perches soient toujours en équilibre.
- place les repaires afin de préparer les changements après mise en place par le régisseur général ou régisseur de spectacle.
- pointe les projecteurs suivant les instructions du régisseur général ou régisseur de spectacle.

opérer les composants techniques:

- fait des changements à vue dans un nombre limité de mouvements afin que les pièces de décor soient exactement à l'endroit désigné .
- utilise les perches avec une vitesse convenue et vers les repaires correspondants.
- utilise le projecteur de poursuite au signal du régisseur général.

repérer et réparer des problèmes électriques:

- mesure de tension avec un appareil de mesure.
- détecte de simples défauts dans des systèmes électriques en excluant les causes possibles.
- déconnecte la puissance d'une installation électrique avant d'y travailler.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

- remplace les lampes des projecteurs selon les instructions.
- remplace des fiches de câbles, de sorte que la gaine du câble est serrée dans la prise et le câble ne peut être arraché.
- informe toujours le responsable à propos des problèmes électriques.

coopérer:

- échange des informations fonctionnelles avec des collègues sur la distribution, l'exécution et l'avancement des travaux.
- suit les instructions de collègues dans les activités qui doivent être exécutées en collaboration.
- suit les accords faits.

travailler en sécurité:

- utilise des plateformes de travail hydraulique, des échafaudages et des échelles de sorte qu'ils ne peuvent se déplacer ou tomber.
- informe les collègues sur scène avant de descendre une perche ou en cas d'une pièce de décor instable.
- fixe les câbles d'une manière qu'on ne puisse pas trébucher.
- utilise les outils uniquement aux fins pour lesquels ils sont faits.
- range le matériel et les outils à leur place après travail.
- utilise des chaussures de sécurité et des gants.
- applique les techniques de levage ergonomique.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler en tant que assistant régisseur de spectacle dans le secteur du spectacle vivant et du profit social (les théâtres, centres culturels, les opéras, les compagnies de théâtre, danse et musique, les organisations de production de spectacle vivant et de location d'équipement de spectacle)

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur</p> <p><i>Centre de test agréé par l'autorité flamande</i></p>	<p>Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i></p>
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p><i>Niveau Flamand VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i></p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p><i>Toutes les compétences telles que décrites sous point 3 doivent être prouvées.</i></p>
<p>Règlementation internationale ou européenne</p>	
<p>Base légale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i> • <i>Arrêté ministériel du 21 janvier 2008 fixant la norme pour le titre de compétence professionnelle d'assistant régisseur de spectacle</i> 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Pourcentage du programme complet (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 7 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 7 heures
<p>Informations complémentaires</p> <p><i>L'évaluation a été développée selon la norme d'assistant régisseur de spectacle, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs des secteurs spectacle vivant et le profit social. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme d'assistant régisseur de spectacle.</i></p> <p>Davantage d'informations disponibles sur :</p> <p>www.ervaringsbewijs.be</p> <p>Répertoire flamand de suppléments au certificat Europass :</p> <p><i>Vous pouvez télécharger ici les suppléments au certificat Europass en différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:</i></p> <p>www.europass-vlaanderen.be/cs</p>		